

■ **VIP BARBING SALOON Sarl**, à Genève, rue des Grottes 26, CH-660-0422006-3. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 15.02.2006. But: exploitation d'un salon de coiffure pour dames et messieurs, coupes classiques, coupes dégradées, style, coloration, permanente, curly, conseils et vente de produits cosmétiques. Capital: CHF 20'000. Apport en nature et reprise de biens: selon contrat et inventaire du 15.02.2006, du mobilier et du matériel d'exploitation pour CHF 35'867 en contrepartie duquel sont remises une part de CHF 19'000 et une part de CHF 1'000, le solde étant porté au crédit de l'apporteur. Reprise de biens envisagée: fonds de commerce (installations existantes et goodwill) de l'entreprise exploitée sous la raison individuelle 'VIP Barbing Saloon, Prince Abraham Ahamefula', à Genève, rue des Grottes 26, pour le prix maximum de CHF 35'000. Associés: Kagina Pangilo, d'Angola, à Versoix, pour une part de CHF 1'000, et Ugbaja Franklin, des Brenets, à Meyrin, pour une part de CHF 19'000. Gérant: Ahamefula Prince Abraham, du Nigéria, à Vernier avec signature individuelle; les associés n'exercent pas la signature sociale. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce.

Journal no 2434 du 21.02.2006
(03261958 / CH-660.0.422.006-3)